L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 JANVIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 8 JANVIER 1879.

Machines, outils, etc. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

Foin. Foin.—Voyez l'annonce d'encan de MM. D. E. Murphy & Son.

La liquidation de la situation financière.

Dès la première séance de la législature, le sénateur Steven a proposé une série de mesures ayant pour objet le règlement des embarras financiers de l'Etat. Nous attendrons d'en avoir le texte sous les yeux avant d'exprimer une opinion définitive sur l'ensemble des mesures proposées et sur chacune d'elles séparément. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de les indiquer brièvement.

Le premier bill propose l'émission de $1,500,000 de nouveaux Bons, remboursables en 20 ans et portant cinq pour cent d'intérêt, qui seront échangés pour les coupons d'intérêt impayés ou vendus au taux des Bons consolidés pour payer ces coupons.

Le second bill propose de réduire l'intérêt des Bons consolidés de sept à cinq pour cent.

Le troisième bill a pour objet de changer le mode de l'assessement et d'assurer la collection des taxes.

La réduction de l'intérêt de la dette de sept à cinq pour cent est une excellente mesure et nous pensons que nous n'aurons aucune objection à présenter contre le second bill. Quant au troisième, s'il a pour but d'égaliser l'assessement dans l'Etat et d'atteindre les contribuables de mauvaise foi qui trouvent toujours moyen de se soustraire à leurs obligations, nous ne pourrons également que l'approuver.

Mais nous n'en saurions dire autant du premier bill. La propositition d'augmenter la dette de $1,500,000 sous prétexte de payer l'intérêt arriéré, nous semble à la fois inconstitutionnelle et impolitique. Nous nous réservons de le démontrer quand nous aurons le texte même du bill. En fait, la réduction de l'intérêt des consolidés de sept à cinq pour cent, ne laisserait rien de disponible pour payer l'intérêt et le principal de ces nouveaux Bons et le plan de M. Steven ne s'explique que par la supposition qu'il compte sur une augmentation de revenu par suite du changement que son troisième bill apporterait dans l'assessement et de la collection plus régulière des taxes qu'il assurerait.

Un point important à noter, c'est que le plan du sénateur d'Orléans respecte la limite actuelle de cinq mills et demi pour la fraction de la taxe affectée au service de la dette. Si on parvient à réduire les autres dépenses de façon à abaisser le total des taxes de toute nature de 14 mills et demi à dix mills au maximum, on pourra ne pas toucher à cette affectation des cinq mills et demi et les créanciers n'auront rien à dire.

Comme nous allons probablement avoir à discuter les points de droit et de fait que soulèveront les propositions faites et à faire pour la liquidation de la situation financière, nous croyons nécessaire de reproduire, comme point de départ de toute discussion, le texte de certaines clauses du bill de conversion et des amendements constitutionnels, afin de faire bien comprendre le caractère du contrat intervenu en 1874 entre l'Etat et ses créanciers et l'étendue des obligations imposées aux contribuables.

La section 1 du bill de conversion du 21 janvier 1874 ordonne l'émission de 15 millions de Bons consolidés ou autant qu'il sera nécessaire, payables en 40 ans et portant 7 pour cent d'intérêt. La section 3 porte que ces Bons seront émis en échange des anciens titres de dettes y désignés à raison de 60 cents par dollar, et la section 5 porte que ces Bons consolidés ne pourront être employés *à aucun autre usage* que *le dit échange*, et des peines sévères sont édictées pour punir toute infraction à cette prescription. Cette disposition doit être rapprochée de celle de la section 13 reproduite plus loin.

Voici le texte même de la section 7 relative à la taxe:

Section 7.—Une taxe de cinq mills et demi sur chaque dollar de la valeur assessée de tous les biens réels et personnels dans l'Etat, *est, par* la présente, levée annuellement et sera collectée, dans le but de payer l'*intérêt* et le *principal* des Bons consolidés autorisés par la présente loi, et le revenu qui en dérivera *est* par la présente mis à part et *alloué* pour cet objet, et pour aucun autre.

........Si, pendant une année quelconque, il y a un surplus provenant de la dite taxe, après que tout l'intérêt échéant dans la dite année aura été payé, le dit surplus sera employé à l'achat et au retrait des Bons autorisés par le dit acte, les dits achats devant être faits par le bureau de liquidation sur les plus basses offres, après avis dûment donné; *pourvu que* la taxe totale pour l'intérêt et tous les autres objets d'Etat, l'entretien des Ecoles publiques excepté, ne dépasse jamais dorénavant douze mills et demi par dollar. La taxe d'intérêt susdite sera une taxe annuelle qui continuera jusqu'à ce que les dits Bons consolidés aient été payés ou rachetés en principal et intérêt; et la dite allocation sera une allocation annuelle qui continuera pendant la même période, etc.

Sect. 11.—Chacune des dispositions de cette loi sera et est déclarée être un contrat entre l'Etat de la Louisiane et chaque porteur des Bons émis en vertu de cette loi.

Sect. 13.—La dette entière de l'Etat, *avant l'année* 1914, ne sera jamais augmentée, directement ni indirectement au-delà de la somme de quinze millions de dollars, autorisée par la présente, l'intention et l'objet de cette loi et des échanges qui doivent être effectués, étant de réduire et de restreindre toute la dette de l'Etat à une somme ne dépassant pas quinze millions de dollars, et de convenir avec les porteurs des Bons consolidés à émettre en vertu de la présente, que la dite dette ne sera pas augmentée au-delà de la dite somme pendant la dite période.

On sait que la loi de conversion a été complétée par trois amendements constitutionnels soumis au vote du peuple en novembre 1874. Le premier de ces amendements, valide le contrat résultant de la loi; voici le texte des deux autres. Nous donnerons dans un autre article, les conclusions qui découlent du rapprochement de ces textes.

No. 2. Dès que la dette de l'Etat aura été réduite au-dessous de 25 millions de dollars, la limite constitutionnelle restera au point le plus bas atteint, et la dette publique ne pourra plus ensuite être accrue, et cette règle restera en vigueur jusqu'à ce que la dette soit réduite à 15 millions de dollars, chiffre au-delà duquel elle ne pourra être accrue. Et la taxation pour tous les objets d'Etat, excepté pour le soutien des écoles publiques, ne DÉPASSERA JAMAIS 12 MILLS ET DEMI au dollar de la valeur assessée des biens réels et personnels dans l'Etat, excepté en cas de guerre ou d'invasion.

No 3. Le revenu de chaque année dérivé de la taxation sur les biens réels, personnels et mixtes, ou des licences, sera consacré exclusivement aux dépenses de l'année pour lequel il sera levé, à moins qu'il ne reste un excédant qui sera appliqué à l'amortissement de la dette publique. Toutes les allocations et réclamations en excès du revenu seront nulles et l'Assemblée ne pourra en aucune manière [illegible]

—Grande réduction dans le prix des chaussures au Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine.

MESSAGE DU Gouverneur de la Louisiane.

L'heure avancée à laquelle nous avons reçu la copie révisée du message du gouverneur et la longueur de ce document ne nous permettent pas d'en donner la traduction en entier. Nous en ferons l'analyse succincte.

Le message commence par une allusion à la terrible épidémie que nous venons de traverser. Le gouverneur rend hommage aux sympathies manifestées de tous les points de l'Union pour les populations atteintes par le fléau.

Sous certains rapports, la situation générale est meilleure que l'année dernière. Les récoltes ont été plus abondantes bien qu'on ait à regretter la baisse des prix, mais nous avons maintenant un étalon de valeur fixe ce qui est un grand avantage.

Les lois ont été généralement observées, et les violations ont été punies, mais le gouverneur a le regret de dire qu'il y a eu des exceptions dans quelques localités. Des actes de violence ont été commis en Louisiane, comme cela arrive dans tous les Etats, sous l'empire de circonstances en dehors du contrôle des autorités.

Il s'est produit des crimes dont le caractère odieux ou la nature particulière ont amené l'application de ce qu'on appelle la "loi de lynch." Si contraires à la légalité que soient ces procédés, ils sont rarement punis dans aucune partie de l'Union, parce que la justice ne peut sévir sans preuves et que, dans de pareils cas, les témoignages font défaut.

Deux hommes de couleur, accusés de meurtre, l'un sur la personne d'un blanc, l'autre sur celle d'un homme de couleur, ont été ainsi enlevés de la geôle de Monroe et mis à mort. On a lieu de croire que dans ce cas les exécuteurs étaient des blancs.

D'un autre côté, à St-Charles, un blanc nommé St-Martin, ayant été accusé du meurtre d'un homme de couleur, a été lynché par une populace composée exclusivement d'hommes de couleur.

Dans les deux cas, les investigations faites par les grands juris sont restés sans résultat. L'une avait été conduite par des républicains, l'autre par des démocrates. Les fonctionnaires judiciaires ayant fait ce qu'ils pouvaient, n'étaient pas à blâmer. Le gouverneur ne pouvait ni les suspendre ni les destituer. Il était d'ailleurs, sans pouvoir pour faire exercer des poursuites dans d'autres paroisses; et il ne serait pas prudent de donner pour quelques cas exceptionnels des pouvoirs extraordinaires à l'exécutif, dont abus pourrait être fait.

"Lorsque, dit le gouverneur, dans la campagne de 1876, j'ai proclamé dans l'Etat que dans le cas où je serais élu gouverneur, j'avais l'assurance que la paix et le bon ordre seraient rétablis, je ne comptais pas seulement sur les moyens purement physiques et légaux qui seraient entre mes mains, car je savais que ces moyens seraient extrêmement limités, et que je ne pourrais que rapporter à cette assemblée les cas de négligence ou de faute des fonctionnaires en même temps que je devais m'abstenir d'un usage peu judicieux du droit de grâce. Ma déclaration était basée sur la certitude que l'élection des fonctionnaires par le peuple éliminerait la plupart des causes d'animosité et que l'action graduelle des influences conservatrices ramènerait les bons sentiments entre toutes les classes et les races et fortifierait le sentiment public contre toute espèce de désordres."

Le gouverneur pense que l'emploi de moyens de rigueur, excepté lorsqu'ils sont tout à fait justifiés, ne ferait qu'aggraver le mal. Il y a, depuis deux ans, un grand adoucissement dans les mœurs et les relations politiques. Ça et là il y a bien des hommes méchants ou téméraires qui causent des désordres regrettables et il est fâcheux que les bons citoyens ne les aient pas arrêtés par leur attitude, mais nous marchons vers un état de choses meilleur. Agir de rigueur serait retarder l'apaisement général et peut-être amener des calamités.

Il n'est pas vrai que les actes de violence aient été commis en raison de la couleur. S'il y a plus de gens de couleur atteints par ces actes, cela tient à ce qu'ils constituent dans cet Etat la classe la plus ignorante et que c'est parmi eux que se trouvent le plus de vagabonds ou de gens disposés au mal par suite de leur ignorance ou de leur condition. Cependant, depuis 20 ans, les comités de vigilance qui se sont formés, ont frappé plus de blancs que de noirs. La politique est une cause de troubles dans tous les Etats: ici les difficultés personnelles dues à la politique sont aggravées quand les antagonistes appartiennent à deux races.

Le gouverneur a fait une investigation personnelle dans les paroisses Tensas et Concordia, et il relate les faits qui ont amené des troubles dans ces paroisses.

Un certain nombre de blancs sont allés trouver un meneur républicain Fairfax sous prétexte de conférer avec lui et leur chef Peck a été tué par les noirs réunis chez Fairfax, tandis que trois de ces derniers ont été blessés. Le gouverneur déclare blâmable la démarche des blancs. Ceux-ci donnent pour prétexte une question de quarantaine violée; la vérité est qu'ils voulaient influencer la conduite de Fairfax dans la campagne électorale.

Le meurtre de Peck, les blessures des trois noirs ont été des résultats inattendus de part et d'autre et qui, ont eu de funestes conséquences. Fairfax sous le coup d'un mandat, au lieu de se rendre à la justice ou de quitter la paroisse, est resté en réunissant des bandes de noirs qui ont proféré des menaces. Or il y a dix noirs pour un blanc dans la paroisse Tensas et les blancs alarmés pour leur sureté et celle de leurs familles, ont appelé du secours des paroisses voisines. Les deux races se sont trouvées en armes l'une contre l'autre. Une bande d'hommes de couleur a fait feu sur une troupe de blancs accompagnant le juge qui voulait arrêter Fairfax et ceux-ci ont fait feu à leur tour; il y a eu quelques blessés.

Un noir qui avait incendié un gin house pour donner le signal d'un soulèvement général, a été tué; un autre a été tué on ne sait par qui. Le conflit a gagné la paroisse Concordia. Des troupes nombreuses de noirs ont envahi la paroisse Tensas; tandis que des blancs porteurs du mandat contre Fairfax entraient dans la paroisse Concordia. Une lutte s'en est suivie et 8 ou 9 noirs ont été tués. Ces déplorables événements doivent servir de leçon à ceux qui par leur imprudence ont amené ce conflit. Les fonctionnaires de ces paroisses étaient des républicains et ils ont été impuissants à empêcher l'effusion du sang. Aujourd'hui tout est pacifié.

FINANCES.

(Nous nous bornerons à présenter une analyse très succinte de cette partie du message, dont nous donnerons demain la traduction en entier.)

Le gouverneur constate que le fonds général a été insuffisant pour faire face aux allocations. La perception des taxes a été en retard par suite de l'épidémie. La dernière législature a réduit la taxe du fonds général de 4 mills à 2 mills ½ sans réduire les allocations. Elle avait compté sur le revenu du Moffet Register et la loi n'a pu être mise en opération. Enfin, elle avait cru que le ½ mill du fonds de la Maison d'Etat pourrait rentrer dans le fonds général par suite d'un arrêt de la Cour Suprême, mais cet arrêt ayant été renversé sur une seconde audition de cause, la chose n'a pu se faire.

C'est un devoir sacré pour la Législature d'apporter la plus sévère économie dans les allocations et il est de la plus haute importance de fixer la taxe du fonds général, de façon à ce que les dépenses du gouvernement soient établies sur la base du comptant. Cela sera rendu plus facile par la réduction qu'apportera dans les dépenses législatives la loi 42 de 1878. Le gouverneur recommande le rappel immédiat de la partie de la loi 58 de 1877, portant que les dépenses législatives et les mandats des fonctionnaires constitutionnels seront payés par préférence sur les $300,000 avancés par l'agence fiscale. C'est une injustice, car il en résulte que les autres mandats sont dépréciés.

La dette consolidée s'élève à $11,734,800. Il reste à convertir $488,100 et des mandats du fonds général pour $188,720.92.

La taxe de 5 mills 1/2 n'ayant pas produit un revenu suffisant, l'intérêt de janvier n'a pas été payé. Le gouverneur était sans pouvoir pour éviter ce non paiement ou y remédier.

Le message contient une revue de la [illegible] et des amendements concernant la conversion.

A la suite de cette législation, la taxe était établie comme suit; dette 5 mills ½, levées 3 mills, fonds général [illegible] mills, écoles 2 mills. Il devint de suite évident que la taxe de 5 mills ½ était insuffisante pour couvrir l'intérêt de la dette. Dès que l'ancien bureau de liquidation s'en aperçut, il cessa ses opérations et ferma ses portes, laissant une grande partie des anciens Bons non convertis.

Si tous les Bons avaient été convertis en 1874, il eût été impossible de payer le coupon du 1er janvier 1875. Il n'y a pas une seule année depuis 1874, dont il ne reste des coupons impayés.

Le message relate en détails l'arrangement conclu par le bureau actuel avec l'agence fiscale pour le paiement des coupons échus et pour les avances nécessaires pour les coupons de janvier et juillet 1878, ainsi que toutes les démarches faites récemment en vue d'obtenir les moyens de payer le coupon de janvier 1879.

Cette partie du message se termine par d'importantes suggestions sur l'égalisation des assessements et sur la perception des taxes, que nous donnerons en entier demain, la copie révisée du message ne nous étant pas parvenu à temps.

ÉLECTIONS, LEVÉES, VACANCES.

Le message fait une recommandation au sujet des lois d'élection. Il parle ensuite de la taxe de levées et conseille le maintien du système actuel tant que le gouvernement général n'aura pas pris charge des levées. Il suggère de compléter la loi au sujet de l'assessement et de la perception de la taxe des levées. La commission nommée pour conférer avec les autorités de l'Arkansas, a rapporté qu'un bill doit être soumis aux législatures des deux Etats pour la création d'une levée de protection. Le gouverneur recommande ce bill à l'attention de l'assemblée.

Le gouverneur suggère de décharger le pouvoir exécutif du soin de pourvoir aux vacances dans les emplois municipaux et locaux, surtout dans les cas où la vacance vient de ce qu'on n'a pas tenu une élection à l'époque fixée par la loi.

ÉCOLES PUBLIQUES, PÉNITENCIER, BONS DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

Le message se réfère pour les écoles publiques au rapport du surintendant, fait allusion au rapport des arbitres qui ont fixé à $44.833 la somme due par les fermiers du Pénitencier, et recommande d'aider les institutions charitables dans la limite des ressources disponibles.

Le gouverneur dit que, malgré le mandamus accordé par la Cour Suprême en faveur du chemin de fer du Pacifique, il a refusé d'émettre les Bons parce que les bons hypothécaires qui lui étaient offerts n'étaient pas conformes aux exigences de la loi. La Cour a rejeté la demande pour un second mandamus. Le gouverneur suggère le rappel de la loi qu'il serait dangereux de laisser subsister.

BUREAU DE SANTÉ, QUARANTAINE.

Le gouverneur, après avoir exposé l'importance du sujet, dit qu'il y a diversité d'opinion sur la question de savoir si la fièvre jaune est importée ou indigène, et si la quarantaine est utile ou non.

Dans le doute entre les deux théories, le gouverneur se prononce pour celle de la quarantaine qui, si elle est fondée, protégera tout un peuple et qui, en nous privant du commerce avec les tropiques, nous conservera le commerce avec tout l'intérieur. Le gouverneur se prononce même pour l'interruption complète de toute communication avec les ports infectés. "Aucun navire, aucune personne, aucune marchandise ne doivent pouvoir entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans ni dans aucun port de l'Etat, tant que dure la nécessité pour une quarantaine." Le gouverneur demande donc l'extension des pouvoirs du bureau de santé, et propose de lui accorder la nomination de l'inspecteur du bétail.

Le message traite assez longuement de l'affaire de l'imprimeur d'Etat.

Le gouverneur annonce qu'il a reçu le beau tableau de Lami représentant la bataille d'Orléans, offert par M. Wm. Corcoran, de Washington.

Les rapports des chefs de département et des institutions publiques ayant été retardés, le gouverneur réserve les recommandations qu'il aura à faire sur ces rapports et il termine comme suit:

CONCLUSION.

"C'est à vous qu'incombe le grave devoir d'accomplir l'œuvre de soulager le peuple de cet Etat de tous les fardeaux, conséquence de tant d'années de mauvais gouvernement, de préserver la foi publique, de rendre à cette grande communauté ses anciennes conditions de prospérité et de bonheur.

Je suis convaincu que vous apporterez dans l'accomplissement de vos devoirs constitutionnels un sentiment élevé de la grande responsabilité qui vous est imposée.

"La Constitution qui vous impose ces devoirs et qui les limite sous beaucoup de rapports, vous bornera dans vos désirs légitimes de servir le peuple de cet Etat. La dernière assemblée générale ayant senti cet obstacle, a cherché à le surmonter en présentant des amendements à la loi organique qui corrigeaient beaucoup d'abus que ne pouvait atteindre l'action législative. L'échec de ces amendements ne vous laisse comme remède complet qu'une révision de toute la Constitution. C'est à vous à décider quelle est l'époque la plus opportune, mais si vous êtes d'avis que cette révision ait lieu avant la prochaine élection générale, il me semble qu'il est à désirer que vous votiez les lois fiscales nécessaires le plus tôt possible, afin de pouvoir vous ajourner le plus promptement possible après avoir statué sur la convocation d'une convention, ce qui évitera les frais d'une session prolongée.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Ce théâtre brave le mauvais temps et fait toujours accourir la foule. Nous en félicitons la direction. Aujourd'hui l'Académie donnera en matinée deux pièces nouvelles, les "Naval engagements," comédie remplie de traits comiques et forts amusants, et le "Checkmate" qui est une farce plus drolatique et plus amusante encore. La troupe qui figurera dans ces deux pièces est celle du théâtre du Parc à New York, sous la direction de MM. Abbey et Schoeffel. Par conséquent, on peut être sûr que les deux pièces seront parfaitement jouées.

THEATRE ST-CHARLES. — Aujourd'hui, en matinée, "The Lottery of Life" où Boniface représente "Terry the Swell" dans le drame à sensation de Brougham. Il est secondé, dans cette pièce par Schoolcraft et Coes qui font ressortir à merveille la scène de la salle du concert. Vraiment les acteurs du théâtre St Charles sont excessivement intéressants. Ils prennent avec une surprenante facilité et, tour à tour, les poses les plus nobles et les plus comiques. C'est digne d'être vu et admiré.

UNE INDISCRÉTION.—Un certain Blétinkoff se serait introduit dans le royaume de son Altesse le Roi du Carnaval et aurait entendu, dans une des dernières séances tenues par les ministres, que le Roi avait l'intention de lancer une proclamation où il ordonnerait à toutes les dames du royaume de se chausser à l'Etoile Rouge. C'est là une véritable indiscrétion de la part de Blétinkoff car il paraît que les séances du conseil sont secrètes. Néanmoins, on peut applaudir à l'idée du Roi, et il est certain que s'il lance sa proclamation comme il est dit ci-dessus, toute la population s'en réjouira.

OU VA TOUT L'ARGENT.—Nous avons reçu une brochure portant pour titre "Where all the money goes." C'est une satire énergique et originale contre l'absorption de toutes les ressources au profit des porteurs de Bons.

☞ Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de déchirants catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent BAUME AUX NAVETS INDIENS de Laplace. Prix du flacon, $1.

Meubles de salon élégants, avec couvertures brodées, en noyer, acajou et ébène, sofas, glaces, etc., à bas prix au "Golden Eagle Furniture Palace" de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

[illegible] 25 cents [illegible]

—Dans une pièce de comédie, un des personnages assistant à la lecture d'un contrat de mariage, s'écriait: "Mais dans cet acte, il n'est question que de ma mort." On pourrait en dire autant des discours récemment prononcés par les deux puissants souverains de la Russie et de l'Allemagne. En effet, à l'exemple de son neveu, l'Empereur Guillaume s'adressant aux représentants du clergé de Berlin, n'a pour ainsi dire parlé que du peu de temps qu'il lui reste à vivre. C'est la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui nous signale particulièrement cette partie de l'allocution impériale:

Les grandes villes ressemblent à une éponge qui absorbe tout. Un grand nombre de personnes quittent les petites villes et la province, en leur enlevant ainsi leurs forces actives de travail, pour venir à Berlin dans l'espoir d'y trouver le bonheur et la fortune. La plupart y perdent leurs illusions et se trouvent, par suite, mécontents, ce qui explique les rapides progrès de la démocratie socialiste. Nous entrons maintenant dans une ère où l'on s'efforce de renverser les princes dans le trompeur espoir d'arriver ainsi à un meilleur état de choses.

En ce qui me concerne, je ne puis, suivant toute prévision humaine, que m'attendre à vivre encore un court espace de temps. Aussi je remets ma vie entre les mains de la Providence, et les tendances criminelles de l'époque ne m'empêcheront jamais de remplir dans l'avenir mes devoirs de souverain, comme je l'ai fait jusqu'ici!

—Le *Daily News*, dans son numéro du 14 décembre, rend compte de l'expérience d'éclairage électrique faite à Londres sur le quai de la Tamise, en présence de sir James M. Garel-Hogg, président du conseil des travaux publics de Londres (Metropolitan Board of Works), sir Joseph Bazalgette, ingénieur, et T. W. Keates, ingénieur conseil, accompagnés de plusieurs autres membres du conseil. Les résultats obtenus ont établi d'une façon éclatante la supériorité du système Jablochkoff, les soins apportés à l'installation des moteurs et des appareils électriques ont donné à la lumière une notable fixité. La foule accourue sur les bords du fleuve pour jouir de ce spectacle d'une saisissante beauté, a constaté que le succès était complet, et que l'établissement de cet éclairage rendrait impossibles, à l'avenir, les accidents de navigation, qui ont si douloureusement attristé la population tout entière.

—Une mésaventure qui rappelle celle du roi Dagobert, est arrivée, à Berlin, à un savant allemand, bien connu en France, M. Mommsen, à la réception, par l'empereur Guillaume, des représentants de l'Université. C'est le *Berliner tage blatt* qui raconte l'incident:

En leur qualité de représentants de la science, les trois professeurs Mommsen, Dubois Rayon et Curtius portaient l'habit noir, et pour pouvoir se joindre à la députation de l'Université, ils étaient obligés de revêtir à la hâte le costume officiel.

A propos de cette métamorphose, il arriva à l'historien Mommsen le petit malheur de mettre le manteau à l'envers. Cette distraction ne fut remarquée, par un de ses collègues, que dans la salle d'audience, et au moment où il lui en fit la remarque, l'Empereur parut. Moins heureux que le roi Dagobert, qui eut du moins la chance d'être prévenu à temps, le savant Mommsen dut garder son manteau à l'envers pendant toute l'audience.

—Terminons par une satire du *Punch*, qui confirme ce que nous disions plus haut de la fierté de l'aristocratie britannique:

Un noble lord est voituré par son domestique dans un petit char à bras. Le lord fait en chemin la rencontre de M. Blad, honnête épicier de Scheffield, qui habite dans le voisinage de l'hôtel du noble lord.

M. Blad, d'un ton aimable, au noble lord, qui souffre de la goutte héréditaire:

—J'espère que Votre Seigneurie va mieux ce matin. Je me trouve moi-même un peu mieux.

Le noble lord sévèrement:

—Ah! je ne savais pas que les personnes de votre classe étaient sujettes à ma maladie.

☞ Le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de belles chaussures de qualités supérieures à des prix très réduits.

Un fait étonnant.—Une grande proportion du peuple américain meurt aujourd'hui des effets de la dyspepsie et du foie malade. Le résultat de ces maux sur des masses de gens intelligents est très alarmant. Il fait de la vie un fardeau au lieu d'une existence agréable et utile comme elle devrait être. Il n'y a pas de bonne raison pour cela, [illegible] "Green's August Flower." Des millions de bouteilles de ce remède ont été données pour rien afin d'en faire connaître les vertus, et les résultats ont été satisfaisants dans tous les cas. [illegible] 10 cents. [illegible] continent occidental.

Décédée, mardi, 7 janvier 1879, Dame EULALIE OCTAVIE ST-MARTIN épouse d'ALEXANDRE P. FAURIE. Les amis et connaissances des familles Faurie, St-Martin, Delery, Reed et Deffer, sont priés d'assister au convoi et à l'enterrement qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. de sa dernière résidence No 321 rue Ste-Anne, près de l'encoignure Derigny.

Décédée, lundi, le 6 janvier 1879, à 4 heures P. M., LOUISE MARIETTE BRULATOUR, âgée de 15 mois, fille de Thomas Brulatour et de Marie Mosey.

(STANDARD) AVVISO SPECIALE. LUNEDI prossimo, 13 corrente, vi sarà seduta straordinaria, alle ore 7 P. M., per eleggere il Medico della Società. Si domanda la presenza di tutti i soci [illegible] affari di grave importanza [illegible]. A. SIDOTI, Presidente. V. LAMANTIA, Segretario. 8 janv—3f

Quartier-Général de la société Italienne Tiro al Bersaglio, 77 rue Douane.—Toutes les communications, invitations, etc., envoyées à cette société par les organisations civiles, militaires ou indépendantes, doivent être adressées à son officier en chef, M. A. SIDOTI, président de la société, autrement elles ne seront pas considérées. 8 janv—3f.

France-Tireurs d'Orléans.—La Compagnie se réunira AUJOURD'HUI, mercredi, 8 janvier, à une heure P. M., en grande tenue de service, à son Arsenal, Salle [illegible]. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre ARMAND SELLE, Capitaine. A. LUIGI, Sergent-Fourrier. Election d'officiers après la parade. 8janv—1f

Propositions pour réparations.

Département des Waterworks et Edifices Publics, Chambre 23, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1879.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au Vendredi, 17 janvier 1879, à midi, pour les réparations à l'école des garçons de la rue Bienville, et à l'école des filles de la rue Robertson, selon les spécifications du dessinateur dans le bureau du voyer de la ville, le contrat devant être adjugé au plus bas enchérisseur. La ville se réserve le droit de rejeter une offre quelconque ou toutes les offres.

Les personnes qui feront des propositions pour le travail, devront déposer entre les mains de l'Administrateur des Finances, comme preuve de leur intention de se soumettre au contrat, la somme de $150 en billets des E.-U., laquelle somme sera forfaite à la ville dans le cas de non-signature du contrat. On remettra aux enchérisseurs à qui le contrat n'aura pas été accordé, le montant de leurs dépôts le jour où l'adjudication se fera.

Les propositions devront être adressées: Propositions pour réparations à l'Ecole des garçons de la rue Bienville, et à l'Ecole des filles de la rue Robertson. 8janv—[illegible]

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

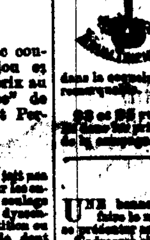

Le Baume pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les suffocations, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les affections des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les spasmes de la [illegible] et calme les accès de toux. Il convient aussi dans la coqueluche [illegible]. E. LAPLACE, pharmacien, 33 et 35 rue des Champs-Elysées. Dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne. 6jan—1m

On demande

UNE bonne DOMESTIQUE de maison pour faire le ménage et servir à table. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser chez monsieur E. FORESTIER, coin Dumaine et Esplanade, de 10 heures à midi. 8 janv—3f

Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français.

AVIS IMPORTANT.

Nouvelle-Orléans le 7 janvier 1879.

MESSIEURS les membres de la Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français se réuniront en assemblée générale au local de l'Union française, 9 rue St. Louis, le MERCREDI 8 courant, à 7 heures du soir, pour procéder par voie d'élection, au renouvellement des quinze membres du Bureau pour l'exercice de l'année 1879.

Un rapport sur les travaux de l'année 1878 sera présenté par le bureau actuel ou son délégué. Par ordre de M. ANT. CARRIÈRE, 1er vice-président. A. GUILLEMET, Asst. secrétaire. 7 jan—2f

L'UNION FRANÇAISE.

Assemblée générale annuelle.

MESSIEURS les sociétaires sont respectueusement informés que l'assemblée générale annuelle aura lieu DIMANCHE prochain, 12 du courant, à MIDI précis, au local de la Société, rue St-Louis No 9.

Ce même jour, il sera procédé à l'élection des Directeurs de la Société pour l'année courante.

Le scrutin sera ouvert de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Par ordre de la direction, EDGAR LARUE, Président. H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier. 7janv—6f

Quartier-Général.—Première Brigade de la Garde Nationale d'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1879.

Ordres généraux No. 19.

Les troupes des Etats-Unis aux Casernes Jackson et les commandements militaires indépendants de la ville ayant accepté l'invitation à participer avec la Garde d'Etat à la célébration du Huit Janvier, les officiers commandants sont invités à se former vers 2 heures sur le côté sud de la rue du Canal, près la rue du Camp et regardant le nord, dans l'ordre suivant:

1. Bataillon d'Infanterie des Etats-Unis.
2. Bataillon d'Artillerie Washington, Col. W. M. OWEN, commandant.
3. Les Gardes Continentaux, Capt. WM. PIERCE.
4. Bataillon Crescent, Lieut.-Col. CH. E. FENNER.

II.—Les commandements composant cette Brigade se formeront sur le côté nord de la rue du Canal, la droite à la rue Bourgogne, faisant face au sud, dans cet ordre:

1. Premier d'Infanterie, Col. Ad. Meyer.
2. Second d'Infanterie, Lieut.-Col. J. D. Hick.
3. Artillerie d'Orléans, Col. A. J. Bachemin, avec les compagnies suivantes comme leurs hôtes, Tiro al Bersaglio, Capt. J. Astredo; France-Tireurs, Capt. A. Selle; Gardes Lafayette, Capt. L. Palas; Cazadores, Capt. J. Llado.
4. L'Artillerie de Campagne de la Louisiane, Col. JNO. GLYNN, Jr.

III.—La colonne se portera vers les 2 heures par les rues suivantes: Côté nord de la rue du Canal, Remparts, St. Louis, Chartres, côté sud de la rue du Canal, St. Charles, Julia, et Camp jusqu'à la rue du Canal, où la parade finira.

IV.—Le Col. Glynn, commandant l'Artillerie de Campagne de la Louisiane veillera à ce que les salves d'artillerie de circonstance soient tirées au lever et au coucher du soleil.

Par ordre du Brig.-Gén. W. J. BEHAN. G. A. WILLIAMS, Lieut.-Col. Adjudant. 8 janv—2f

Quartier Général du Régiment d'Artillerie d'Orléans, Gardes Nationaux de l'Etat.—Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1879. (Ordre spécial No 86.)

I.—Les Batteries composant ce Régiment s'assembleront à l'arsenal d'Etat, MERCREDI, le 8 courant à une heure P. M. précises, armées et équipées pour la parade.

II.—Les compagnies indépendantes des France-Tireurs, des Gardes Lafayette et des Cazadores s'assembleront aussi au dit arsenal, sous le commandement du capitaine A. Selle, pour se joindre à ce Régiment dans la parade.

III.—Les Batteries A, B, D, E, F et G, paraderont comme infanterie.

Par ordre du Colonel A. J. BACHEMIN. GEO. H. TIZARD, Adjudant. 7 jan—2f

Bataillon in dépendant—Les France-Tireurs d'Orléans, Gardes Lafayette et Cazadores d'Orléans se réuniront en grande tenue de service à une heure et demie après-midi à l'arsenal du régiment d'artillerie d'Orléans pour la parade du 8 janvier. ARMAND SELLE, Capitaine-commandant. 7janv—2f

GARDES LAFAYETTE. Les officiers, sous-officiers, caporaux et gardes, sont requis de se rendre à notre arsenal, MERCREDI 8 janvier, à 1 heure P. M. précise, en uniforme et en armes pour assister à la parade militaire du jour. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine, LEON PALAS. Le sergent-major, G. ROCA. 7janv—2f

Quartier-général du premier régiment d'artillerie de campagne de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1879.—Ordre général No 12.—I. Conformément aux ordres généraux No [illegible] du quartier général de la brigade, ce commandement s'assemblera pleinement armé et équipé pour la parade, MERCREDI, huit janvier, à 1 heure de l'après-midi, précise.

II. Les batteries A, B, et D, paraderont comme infanterie, la batterie C, lieutenant P. O. Guerin, commandant, paradera avec quatre canons Napoléon. Par ordre du col. JOHN GLYNN, jr. A. DUREL, adjudant. 5janv—3

J. LEVOIS, 126, RUE DU CANAL

Appelle l'attention spéciale du public sur ses ETOFFES A ROBES NOIRES

Comprenant un assortiment complet de Cachemires de France et d'Ecosse, WARP en SOIE, draps Henriette, Crêpes Balmoral noir, Baramattas et Tamise noires, Cachemires de l'Inde.

Toutes ces étoffes ont été choisies par lui même en Europe et sont pleinement garanties quant à la qualité, la façon, le fini et la nuance. 5 jan—

D. H. HOLMES 155 Canal et 15 Bourbon,

Notre stock de COUVERTURES DE LAINE Est complet sous tous les rapports et nous les vendons à des Prix entièrement réduits.

Couvertures blanches, de toutes grandeurs. Couvertures bleues. Couvertures grises. Couvertures brunes. Couvertures pour berceaux à un bon marché extraordinaire. Immense variété de châles.

D. H. HOLMES, 5 jan— 155 rue du Canal.

ACHETEZ VOS GROCERIES —CHEZ— FRANCIS P. SALA, MARCHANDISES FRAICHES ET BAS PRIX

Voilà ce que l'on trouve au No 27 rue Bourbon COIN DOUANE.

Assortiment varié et grand choix de comestibles fins et de groceries de famille, de vins, liqueurs, etc. [illegible]

ONE PRICE STORE, A LA VILLE! A LA CAMPAGNE!!

La plus grande occasion qui ait été offerte au public.

Vente extraordinaire

D'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, qui viennent d'être reçus cette semaine.

1000 PARDESSUS de tout genre qui se vont de véritables bargains.

2000 COSTUMES complets pour messieurs, en couleur de toute nuance, de première qualité et fabriqués dans notre établissement, dont nous garantissons la coupe et l'usage, qui se vont vendre à $7 50.

1500 COSTUMES d'enfants de tout âge à des prix qui défient toute concurrence.

PARDESSUS d'enfants, grand assortiment, à partir de $2 50.

500 CAISSES Chapeaux nouvelles formes,

LINGE de corps, CHEMISES BLANCHES, COLS, des meilleures manufactures du Nord.

Nous le répétons, n'oubliez pas que nous vous offrons des bargains extraordinaires et que notre stock n'a jamais été si vaste et si bien choisi. Venez vous en convaincre au

ONE PRICE STORE, Corner St Ann & Old Levee, 195, 197 & 199, En face du Marché Français à la viande.

MICHEL LION 1er déc—6m—D Mars 8

En débarquement du navire MARIE CELESTE, de Marseille.

40 [illegible] PORTO Nollet & Estève.
50 [illegible] SHERRY Paulin Arnaud.
10 barriques VIN ROUGE.
15 .. BLANC.
5 caisses MUSCAT de Frontignan.
120 .. VERMOUTH Noilly Prat.
44 .. SAVON de Castille.
2 .. GOMME arabique.
100 paniers HUILE d'olive Plagniol.
40 caisses et 6 barils PRUNES de choix.

A vendre par NADAL & FLOTTE, 5 janv—6f 49 RUE DECATUR.

PROCLAMATION —PAR LE— ROI DU CARNAVAL. EDIT XXX.

A tous ceux auxquels la présente parviendra—Salut!

Nos sujets bien-aimés de la Nlle-Orléans, la Ville Reine du Sud, apprendront que nous avons suivi avec les plus vives angoisses la marche impitoyable de la terrible épidémie qui les a si cruellement atteints l'été dernier, et que nous avons pris la plus large part à leurs souffrances et à leurs épreuves.

Pensant que notre présence tendra à dissiper le tristesse causée par leurs malheurs récents, à amener chez eux des milliers de visiteurs, et à faire renaître le commerce, de manière à rétablir parmi eux la prospérité et le bonheur, nous ordonnons que le

MARDI GRAS, 25e jour de février 1879,

Et celui de notre fête à nous, REX, ROI DU CARNAVAL, soit observé avec tout l'éclat et toute la pompe qu'il comporte, ainsi que ce soit pour nos sujets bien aimés et ceux qui visiteront notre capitale royale un jour de liesse et de réjouissances. A cette fin, nous décrétons:

I. Que toutes les lignes de transportation, s'étendant dans le domaine royal, fassent immédiatement promulguer un tarif de prix réduits au bénéfice de tous les sujets royaux dont le désir serait de visiter ce jour-là le palais royal.

II. Que, afin d'attester leur loyauté et d'honorer d'une façon convenable Sa Gracieuse Majesté, à l'occasion de son entrée triomphale dans la Capitale, tous les fidèles sujets y résidant pour requis de s'organiser en corps, sans délai, et de se rapporter immédiatement au DEPARTEMENT DE LA GUERRE pour qu'il leur soit assigné un service quelconque.

III. Que, en considération de l'obéissance montrée à cet ordre royal, tout sujet fidèle est dispensé de service ou d'allégeance à une autre autorité que celle de Sa Très Bonne Majesté, et tous établissements et maisons de commerce dans la Capitale Royale, sont notifiés d'avoir à fermer ce jour-là.

IV. Nous félicitons nos loyaux sujets sur les abondantes récoltes faites cette année et sur les signes nombreux d'un prochain retour de la prospérité qui rendent l'avenir plus riant. Nous espérons que ces promesses de jours meilleurs porteront leurs fruits, que la prospérité publique s'accroîtra d'année en année, ainsi que la fortune et la puissance de ceux que nous aimons tant, de façon qu'ils puissent célébrer avec encore plus d'éclat dans l'avenir notre visite annuelle dans leur belle cité.

Dieu protège le Roi!

Fait sous le sceau, au PALAIS DE BERENGARIA, dans notre ville de JEAN D'ARC, ce 10me jour de décembre 1878, et de notre règne le mil-septième.

PAR LE ROI LUI-MÊME, REX.

TÉMOIN: BATHURST, Lord Grand Chambellan.

PALAIS DU CARNAVAL, Nlle-Orléans, 14 décembre 1878.

Adresser toute communication officielle à BATHURST, Drawer 101, Poste de la Nlle-Orléans. 8janv—10f

JEAN BONNOT, Voitures de première classe POUR Mariages, visites et soirées. 44 .....RUE STE-ANNE..... 44 20déc—1m, Mer, Ven, Dim

Barils de Mélasse et boucauts de Sucre.

2000 nouveaux barils de mélasse et 300 boucauts de sucre d'occasion, en bon état, à vendre. S'adresser à W. P. WALSH, Rue de la Douane No 8. 18 déc—1m—MeVD

RESTAURANT ANTOINE. Tenu par Mme ANTOINE ALCIATORE Nos. 65 et 67 rue St-Louis, Nouvelle-Orléans. SALONS AU PREMIER. CHAMBRES ÉLÉGANTES POUR VOYAGEURS, PENSION AU JOUR, A LA SEMAINE, AU CACHET. Chambre et Pension $6 et $8 50 par jour. 18 déc—1m, DMerV.

C. F. SCHUMACHER Fabricant de BOTTES ET SOULIERS, 311 ......rue Douane...... 311 (Ancienne Vieille-Levée.) Entre Hôpital et Quartier. Fait aussi: CHAUSSURES A VIS. Souliers à vis faits par lui, $3 la paire. [illegible] D Me V

ON Y VA

Pour la chaussure la plus élégante.

ON Y VA

Parce qu'on ne trouve pas ailleurs un assortiment aussi complet et surtout aussi varié.

ON Y VA

Avec la certitude d'y trouver son affaire et surtout une bonne affaire.

ON Y VA

Toujours avec plaisir parce qu'on se dit: c'est le magasin à la mode et je suis certain d'y être chaussé parfaitement.

ON Y VA

Sans crainte d'y payer plus cher que son voisin, car on y vend INVARIABLEMENT A PRIX FIXE.

ALLEZ A l'Étoile Rouge!

Ne portez que la chaussure de l'Étoile Rouge!

ÉTRANGERS! ÉTRANGERS! Allez à l'Étoile Rouge.

DEMANDEZ! DEMANDEZ! LES CATALOGUES! DE l'Étoile Rouge!

On les expédie sur demande dans toutes les parties du pays.

Le magasin à la mode, le plus beau et le plus vaste du Sud: c'est l'Étoile Rouge.

LISEZ, LISEZ CE QUI SUIT!

Adresse au commerce de chaussure de la campagne.

Depuis nombre d'années le petit commerce se trouve gêné pour la raison que personne n'avait entrepris de lui fournir la chaussure en petite quantité afin de lui permettre d'être assorti avec un petit capital. Nous dirons donc aux petits commerçants que nous, peu nous attacherons à notre département de détail un immense département de gros dont l'assortiment sera choisi expressément pour satisfaire le commerce de détail. Nos relations avec les plus grandes manufactures des Etats-Unis et les nombreuses agences que nous avons établies dans les principales villes du Nord et de l'Est nous donneront les facilités suivantes: 1° de pouvoir fournir les pointures que l'on nous demandera, et dans n'importe quelle qualité. 2° Nous pourrons vendre depuis la simple paire jusqu'à la caisse, aux prix les plus bas du marché.

Notre département de gros sera monté sur le même plan que notre département de détail: nous ne vendrons qu'au comptant et à prix fixe, mais nos prix seront tellement minimes que le client qui patronisera notre ligne de gros y trouvera bien plus d'avantage qu'aux achats à crédit.

Mon expérience dans le commerce de chaussure me permet de dire aux commerçants que je leur fournirai la chaussure la plus vendable qui soit fabriquée. J'invite donc les commerçants de la campagne à s'assortir chez moi et je ferai tous mes efforts pour les satisfaire.

Adressez vos ordres et communications à ARTHUR DURIEU, PROPRIÉTAIRE DE L'ETOILE ROUGE Coin DOUANE et BOURBON, Nlle-Orléans, Lne. 3 janv—[illegible]

AVANT L'INVENTAIRE,

Voulant réduire notre fort stock de Dry Goods, nous offrons de vrais BARGAINS à tous nos acheteurs de la ville et de la campagne.

C. JAUBERT & CO., 20 RUE DE CHARTRES, Près Canal, Nlle-Orléans. 5janv—

MAGI & MIRANDA, IMPORTATEURS DE Cigares de la Havane

Grand et magnifique assortiment de cigares des marques suivantes: CABANA, MAJAGUA, ESCEPCION, Flor del Fumar, Villar Villar, Reserva, Pedro Murias, Morales, Rovendo, Rodrigues, etc., etc. A vendre aux plus bas prix du marché, par MAGI & MIRANDA, Coin sud-est des rues St-Charles et Commune. 5jan—1m

H. P. BUCKLEY, 8 - - - - Rue du Camp - - - - 8

VENDRA AUX PLUS BAS PRIX: Montres à Remontoir de Waltam —AUSSI— Autres montres américaines, anglaises et suisses dans tous les genres, pour hommes et dames. En magasin constamment, un assortiment complet d'ARGENTERIE et de BIJOUX. Les MONTRES sont réparées avec soin et les DIAMANTS remontés. 17 déc—1m

GRAND VIN Chateau Pape Clément. J. B. CLERC, Propriétaire.

Nous informons le commerce et le public que par suite des arrangements que nous avons pris avec le propriétaire et l'agent du Grand Vin Chateau Pape Clément, nous recevrons maintenant ce vin directement du chateau et nous l'offrons en lots à la convenance des acheteurs aux prix mêmes de l'agent.

PAUL GELPI & BRO., 37, RUE DECATUR. 22 déc—1m.

GRAND RABAIS Pour les Fêtes. Chaussures! Chaussures!! Magasin Rouge Coin Royale et Dumaine.

Grande réduction, faite spécialement à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An.

Nous appelons l'attention du public en général sur notre grand choix de Chaussures de toute qualité et surtout sur la modicité des prix. MAGASIN ROUGE, Coin Royale et Dumaine. M. LION, Agent. 22déc—1m

NOUVEAU!!! WM. BOULET, Marchand de Jouets et d'Articles de Fantaisie. 330 rue de la Vieille Levée.

VIENT de recevoir par l'express un très bel assortiment d'instruments comme ACCORDÉONS, VIOLONS, &c., &c., BOITES A MUSIQUE, de R. Wurlitzer & Bro., Cincinnati, Ohio. Aussi, un assortiment complet d'objets de fantaisie, de G. Stinson & Co., Portland, Maine. BIJOUTERIE, &c. Venez visiter son magasin, vous serez payé pour votre peine. Seul agent de La Belle Manufacturing Co., Chicago, Illinois, pour l'Etat de la Louisiane. Agence de paroisses à vendre. 31 déc—10f. PP

TAPIS, TAPIS, Velours, Bruxelles, Ingrains Wiltons Axminsters. A. Brousseau & Son 17..........CHARTRES..........17

REÇOIVENT toutes les semaines par steamers les dernières nouveautés et les plus beaux modèles en fait de tapis anglais et américains. Ils les vendent AUX PRIX LES PLUS BAS QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ CONNUS à la Nlle-Orléans.—Venez examiner le stock. 29 nov—[illegible]

TAPIS. ELKIN & CO., 160........RUE DU CANAL........160

Ont de nouveaux genres de TAPIS AXMINSTER, VELOURS, BRUXELLES et INGRAIN. Venant d'être reçus de Liverpool: TOILES CIRÉES ANGLAISES ET LINOLEUMS Grande variété de RUGS et NATTES à TRÈS BAS PRIX. 20nov—[illegible]

LICENCES DE VILLE, 1879.

LE SOUSSIGNÉ se charge de payer les licences de ville, pour l'année courante, avec un escompte libéral. E. PEYCHAUD, 3 jan—[illegible] Lettre C, Gallier Court.

AVIS.

UN jeune homme de dix-sept ans, parlant et écrivant l'anglais et le français, et désirant vivement trouver une occupation, offre ses services à quiconque voudra les utiliser. Il fera toujours preuve de zèle et d'exactitude, et se contentera d'un modique salaire. Il donnera les meilleures références. S'adresser par lettre au bureau de l'Abeille, aux initiales F. H. B. 8janv—10f

On demande

UNE CUISINIÈRE et une DOMESTIQUE DE MAISON. Sans recommandations par écrit et, comme, inutile de se présenter. 49 rue Royale. 3 jan—

AUX FAMILLES. LE MALAKOFF BITTERS, se trouve en vente chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné afin qu'elles puissent apprécier les propriétés en [illegible]. Propriétaire, Alph. WALE, [illegible]

AVIS. Département des Finances, Hôtel-de-Ville, Nlle-Orléans, 4 janvier 1879.

LA septième distribution bi-annuelle de primes de la série des bons à prime alloués le 31 juillet 1878 et le 15 octobre 1878, aura lieu dans la chambre du Conseil, Hôtel de Ville, le MERCREDI, 15 janvier 1879 à 10 heures A. M. ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances. 7 janv—au 15

ERNEST J. GUERINGER. C. A. CARRIÈRE. GUÉRINGER & CO., 13 RUE ST CHARLES.

ARTICLES pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. Assortiment varié de Chemises, Caleçons, Jacquettes Tricotées, Flanelles, Cravates, Mouchoirs, Echarpes, Cols, Poignets, Chaussettes, Gants, Parapluies, etc. 29 déc—1m

ARTICLES —POUR— FÊTES, BAZAR DE MODES DE SCHILLING. OUVRAGES EN CHEVEUX, ET ARTICLES DE FANTAISIE. 159---RUE DU CANAL---159

En présentant une carte et les compliments annuel de la saison, il est à peine besoin d'assister sur mon stock si vaste et si varié, qu'ayant personnellement choisi avec le plus grand soin quand j'étais à New York et dans les autres capitales du Nord et de l'Ouest.

L'assortiment qui est prêt maintenant pour l'exposition, comprend les derniers genres en fait

D'articles de modes, Chapeaux et Bonnets.

Ouvrages en cheveux de tout genre, et le plus brillant choix de Bijoux, Eventails, Peignes, Brosses, Boîtes de toilette, Bourses pour especes, Ornements dorés et Porte-monnaie de Vienne, etc. Votre attention est particulièrement appelée sur mes

SPÉCIALITÉS. En Ecailles fines, Ivoire et Perles, ARTICLES DE JAIS. ARTICLES DE MODES —ET— OUVRAGES EN CHEVEUX.

le tout formant une collection complète et fort belle. Cette collection est maintenant toute prête pour le COMMERCE DES FÊTES.

J'invite respectueusement mes amis et le public à venir visiter mon stock, avec lequel je me ferai le plaisir de remplir les ordres sans aucune crainte de concurrence, soit pour l'assortiment, soit pour les prix. Respectueusement, etc.,

G. T. SCHILLING,

Vente de Cheveux à l'once, à la livre ou en toute quantité à la convenance des acheteurs.

159....RUE DU CANAL....159 12 déc—1m.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 janv. CLASSE No 5. Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
56	17	66	50	18	42	48	20	03	59	8	11	10	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 7 janv. 1879—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIE, Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau. 24 nov—[illegible]

Le nouveau remède de la Louisiane.

LE plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, le rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc.......C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par trois pages de noms de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Ev[illegible]. Vendu par tous les principaux armaciens. Dépôt, rue du Camp No. 106, [illegible]. 1er déc—6m. PP